

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

**SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION N° 2020-123**

**Objet : Demande d'une subvention FEDER auprès de la Région PACA pour le financement de l'opération OpenSkills@UCA**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents,

Vu le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen,

Vu le règlement (CE) n°1301/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi »,

Vu le règlement (UE) n°460/2020, du Parlement européen et du conseil du 30 Mars 2020 modifiant les règlements (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013 et (UE) no 508/2014 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du COVID-19 (initiative d'investissement en réaction au coronavirus),

Vu le règlement (UE) n°460/2020, du Parlement européen et du conseil du 23 Avril 2020 modifiant les règlements (UE) no 1301/2013 et (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à offrir une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens en réaction à la propagation de la COVID-19,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 44,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Vu l'avis favorable du Conseil Académique Plénier du 20 Octobre 2020,

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation,

**Entendu** Règlement (UE) n°460/2020 adopté en urgence le 30 mars 2020 par le Parlement instaurant une nouvelle initiative d'Investissement en Réaction au Coronavirus (CRII) permettant aux Etats membres de faciliter la mobilisation des fonds FEDER et FSE disponibles en direction de la lutte contre les effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Afin de permettre que l'activité de formation soit maintenue et développée, un appel à propositions spécifique intitulé « AAP CRII-OT10-Pi10.3 : Développer la formation à distance pour les formations de l'enseignement public supérieur pour les personnes éloignées de l'emploi et des jeunes » a été mis en place à destination des établissements publics de l'enseignement supérieur. L'objectif étant de permettre le déploiement des modalités de formation à distance.

Les actions susceptibles de recevoir un cofinancement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) s'inscrivent dans les priorités du Programme opérationnel régional (POR) FEDER-FSE sur l'axe prioritaire 5 « Formation » dont l'objectif est de garantir une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que dans l'objectif 8 du Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) « Améliorer les conditions d'études » soutenant le déploiement de nouvelles initiatives favorisant la réussite des étudiants.

**Considérant** que le projet OpenSkills@UCA ambitionne de permettre la digitalisation de l'offre de formation aux compétences transversales proposée par Université Côte d'Azur ainsi que la mise en œuvre d'une expérimentation à la conduite du changement des pratiques enseignantes et d'accompagnement à la réussite de tous les étudiants.

**Considérant** que la durée du projet est de 18 mois.

Le taux d'intervention maximum du FEDER s'élève à 50% du coût total éligible du marché.

**Considérant**

Le coût total éligible prévisionnel du projet s'élève à 614 814,35 € TTC,

- La subvention FEDER sollicitée auprès de la Région s'élève à un montant de 307 407,18 €,
- L'autofinancement prévisionnel de l'opération par Université Côte d'Azur s'élève à 307 407,18 €

**Considérant** que les opérations soutenues devront être mises en œuvre dans la période de réalisation prévue au titre de la programmation 2014-2020 et répondront aux règles d'éligibilité et de sélection applicables au FSE. Le cofinancement par le Fond Social Européen ou le Fonds Européen de ce dispositif sera soumis à l'avis du Comité Régional de Programmation de la Région PACA.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet intitulé OpenSkills@UCA. Tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à solliciter auprès de la Région PACA une subvention FEDER d'un montant de 307 407,18 € pour le financement de l'opération intitulée «OpenSkills@UCA».

**AUTORISE** le Président à remplir toutes les formalités y afférant.



UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR

**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 25 voix pour, 2 voix contre et une abstention.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **28**

Fait à Nice, le 22 octobre 2020

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-123**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :  
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : **- 4 NOV. 2020**

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***

## E 1- Budget prévisionnel de l'opération

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles \*

(hormis les champs en vert, les données sont renseignées automatiquement à partir des montants détaillés saisis dans les tableaux E1.2 à E.1.3)

Le montant des dépenses est-il déclaré :

HT

TTC

Années / Exercices	Année 1		Année 2		Année 3		Total	
	2020		2021		2023			
<b>Dépenses directes (1+2+3+4)</b>	<b>411 218,00 €</b>	91,2%	<b>154 221,00 €</b>	94,1%	- €	0,0%	<b>565 439,00 €</b>	92,0%
1. Personnel	264 948,00 €	58,8%	64 221,00 €	39,2%	- €	0,0%	329 169,00 €	53,5%
2. Fonctionnement	106 270,00 €	23,6%	- €	0,0%	- €	0,0%	106 270,00 €	17,3%
3. Prestations externes	40 000,00 €	8,9%	90 000,00 €	54,9%	- €	0,0%	130 000,00 €	21,1%
4. Liées aux participants	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
<b>5. Dépenses en nature</b>	<b>- €</b>	0,0%	<b>- €</b>	0,0%	<b>- €</b>	0,0%	<b>- €</b>	0,0%
<b>6. Option de coûts simplifiés à 15%</b>	<b>39 742,20 €</b>		<b>9 633,15 €</b>		<b>- €</b>		<b>49 375,35 €</b>	8,0%
<b>Dépenses totales</b>	<b>450 960,20 €</b>		<b>163 854,15 €</b>		<b>- €</b>		<b>614 814,35 €</b>	

cf onglet E 1.2.1

cf onglet E 1.2.2

cf onglet E 1.2.3

cf onglet E 1.2.4

cf onglet E 1.2.5

